



28 septembre 2023

(23-6572)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET AYANT FORCE DE LOI N° 30 PORTANT APPROBATION  
DU TEXTE REFONDU, COORDONNÉ ET RATIONALISÉ DU DÉCRET  
AYANT FORCE DE LOI DU MINISTÈRE DES FINANCES N° 213  
(ORDONNANCE DOUANIÈRE) DE 1953

<b>Membre présentant la notification</b>	CHILI
--	-------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Décret ayant force de loi n° 30 portant approbation du texte refondu, coordonné et rationalisé du Décret ayant force de loi du Ministère des finances n° 213 (Ordonnance douanière) de 1953
<b>Objet</b>	Moyens de faire respecter les droits
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12415_00_s.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12415_00_s.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/CHL/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le Décret ayant force de loi n° 30 (promulgué en 2005) a consolidé et systématisé le texte du Décret ayant force de loi n° 213 (promulgué en 1953), qui établit l'ordonnance douanière nationale. Ce décret définit les fonctions d'audit, les pouvoirs d'exécution et les procédures du service national des douanes.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Espagnol
<b>Entrée en vigueur</b>	4 juin 2005
<b>Autre date</b>	Promulgation: 18 octobre 2004

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	2 juin 2023
<b>Autres renseignements</b>	Décret ayant force de loi n° 213 (1953) relatif à l'ordonnance douanière
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Servicio Nacional de Aduanas</i> (Service national des douanes)

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.